



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°12-2023-264

PUBLIÉ LE 9 OCTOBRE 2023

Sommaire

Préfecture Aveyron / Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

12-2023-10-06-00005 - Arrêté modificatif de la composition de la commission d'élus DETR (1 page)

Page 3

Préfecture Aveyron

12-2023-10-06-00005

Arrêté modificatif de la composition de la
commission d'élus DETR



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination des
Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial**

**BUREAU DE L'APPUI TERRITORIAL
AUX POLITIQUES PUBLIQUES**

**Objet : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Composition de la
commission consultative d'élus - Modificatif**

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2334-37 et R 2334-32 à 35 ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
VU l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2020 modifié portant composition de la commission consultative d'élus ;
VU la désignation communiquée par l'association départementale des maires de l'Aveyron et l'association des maires ruraux de l'Aveyron portant désignation des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale éligibles à la DETR ;
Considérant que Monsieur Alexis CANITROT, démissionnaire de son mandat de président de la communauté de commune Lévézou Pareloup, ne remplit plus les conditions pour siéger au sein de la commission d'élus DETR et qu'il convient de procéder à son remplacement ;
SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE

Article 1 : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2020 modifié fixant composition de la commission consultative d'élus pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est modifié comme suit :

« 10 représentants des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale éligibles à la DETR :

- M. Alexis CANITROT est remplacé par M. Arnaud VIALA, président de la communauté de communes Lévézou Pareloup ».

Le reste sans changement

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres désignés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 6 octobre 2023

**Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,**

Véronique ORTET

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr
PREF/DCPPAT/BATPP